



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017

Convoqué le vendredi 24 novembre 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony PONTET

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES
COMMERCANTS "PASSION GARDANNE" POUR L'ORGANISATION
D'UN SPECTACLE DE RUE POUR HALLOWEEN**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	Procuration
GUIDINI-SOUCHE Johanne	Procuration
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	Procuration
PARLANI René	Procuration
BARBE Françoise	
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	Procuration
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 28
Nombre de pouvoirs : 06

Ab ~~Com~~ ~~Municipal~~ du jeudi 30 novembre 2017 - Délibération n° 09 - Secteur Subventions -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Que l'association des Commerçants "Passion Gardanne" (Union Commerciale de Gardanne) qui s'implique régulièrement dans la revitalisation du Centre-Ville a organisé un spectacle de rue le 31 octobre 2017 pour Halloween. En conséquence, afin de soutenir l'association, il est proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 800 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, (Monsieur Rigaud ne prend pas part au vote) l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'Association des Commerçants "Passion Gardanne" (Union Commerciale de Gardanne) dans le cadre de l'organisation d'un spectacle de rue le 31 octobre 2017 pour Halloween.

ARTICLE 2 : Que les crédits sont prévus au Budget Communal.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 01 DEC. 2017

AFFICHEE LE : 01 DEC. 2017

A/R PAR LA SOUS PREFECTURE EN DATE DU : 01 DEC. 2017